



Commission paritaire nationale
de l'emploi
et de la formation professionnelle
de la Pharmacie d'officine

Siège de la Commission : 13 rue Ballu 75009 PARIS

www.cpnefp-pharmacie.org

DÉCISION

Vu le procès-verbal en date du 03 juin 2015 du jury d'examen du certificat de qualification professionnelle,

CQP dermo cosmétique pharmaceutique

dont la formation est accessible aux titulaires du brevet professionnel de préparateur en pharmacie,

Vu le référentiel de certification,

Vu le règlement de l'examen,

Le certificat de qualification professionnelle (CQP) est décerné, pour les candidates du centre de **GRENOBLE** (38) à :

ALCARAZ Nelly
BAFFERT Emmanuelle
CALLET Marjorie
DAUVET Charlène
FAURE Adeline
FONTANA Marlène
GARCIA Cindy
LACOSTE Kim
LANGARD Marie-Elise
MIRAVAL Alice
MONNARD épouse BURATTI Catherine
RECH Sonia
THEPOT Justine
TRACOL Pauline
VARS Virgine



Fait à Paris, le 03 juin 2015,
le président de jury,

Marc-André MALBERT